

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 4 novembre 2024 à 20h30

Commune déléguée de COULONCES

32 - Effacement de réseaux chemin du Bois de la Vallée – CD215 - Etude préliminaire – Annule et remplace la délibération n°35 du conseil municipal du 25.09.2023

Gilles MALOISEL donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados (SDEC ENERGIE) a établi un dossier relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, chemin du Bois de la Vallée – CD215 sur la commune déléguée de Coulonces.

Le coût total de cette opération est estimé, sur la base de l'étude préliminaire, à 156 652,68 € TTC.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 50 %, sur le réseau d'éclairage de 50 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et sur le réseau de télécommunication de 50 %.

Selon la fiche financière établie par le SDEC ENERGIE, la participation communale est estimée à 67 683,29 €. Cette participation financière sera imputée sur le budget annexe lotissement de Coulonces.

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) par lequel le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 22 octobre 2024,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'annuler la délibération n°35 du conseil municipal de Vire Normandie du 25 septembre 2023 et de la remplacer par la présente délibération,
- De confirmer que le projet est conforme à l'objet de la demande,
- De solliciter l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
- D'émettre le souhait que le début des travaux soit au 2^{ème} semestre de l'année 2025 et d'informer le SDEC ENERGIE des éléments justifiant cette planification,
- De prendre acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241108-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2024
Publication : 08/11/2024

Délibération n°2024/11/04/32 du 4 novembre 2024 à 20h30



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

- De s'engager à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- De décider du paiement de la participation en une fois, à la réception des travaux, en section de fonctionnement,
- De s'engager à verser la contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- De prendre note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- De s'engager à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT, soit la somme de 3 916,32 €,
- De prendre note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides,
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	39	3
Vote Pour	39	3
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241108-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2024
Publication : 08/11/2024

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

Délibération n°2024/11/04/32 du 4 novembre 2024 à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 04

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 03

Nombre de membres absents : 07

Le 04 Novembre 2024 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 29 Octobre 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 29 Octobre 2024.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception en date du 08/11/2024
 014-200060176-20241108_32-DE
 LE DREAU Nathalie
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 08/11/2024
 Publication : 08/11/2024

Délibération n°2024/11/04/32 du 4 novembre 2024 à 20h30

LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		Gilles MALOISEL
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Odile MOREL
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241108-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2024
Publication : 08/11/2024

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Délibération n°2024/11/04/32 du 4 novembre 2024 à 20h30